

Règlement du tournoi de double de LAMOTTE BEUVRON

Art. 1 : Le tournoi est autorisé par la ligue Centre sous le numéro : (en cours) et se déroulera selon les règles de la FFBaD et du Règlement Particulier ci-après

Art. 2 : Tout participant doit être licencié à la FFBaD pour la saison en cours à la date du tirage au sort et vous autorisant à jouer en compétition

Art. 3 : La compétition est ouverte à tout licencié FFBaD minime, cadet, junior, sénior ou vétéran **avec un classement D7 maximum** pour les tableaux suivants : Double Homme, Double Dame et Double Mixte. **Un seul tableau sera autorisé. Des Tops seront établis le jour du tirage au sort afin d'harmoniser au mieux la compétition. Attention, une paire constituée de 2 joueur(se)s ayant des classements trop différents risque de ne pas pouvoir être pris vu la dernière réglementation de la fédération sur les côtes individuelles**

Art. 4 : Déroulement de la compétition le samedi 27 avril à partir de 8h00 au gymnase JEAN ROSTAND
3 rue Napoleon 3
41600 LAMOTTE BEUVRON

Art. 5 : Les frais d'inscriptions sont de 14 € (dont 2 € par inscription qui seront reversés à la Fédération). Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de L'ASL BADMINTON

Art. 6 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler certaines séries ou tableaux si le nombre d'inscrits est insuffisant. Ils se donnent aussi la possibilité de refuser des inscriptions si celles-ci sont incomplètes, si le nombre d'inscrits est trop élevé ou si la date limite de réception des inscriptions est dépassée.

Art. 7 : L'organisation fera le maximum pour que chaque joueur puisse disputer au moins 2 matchs par tableau (sauf si forfait de l'adversaire).

Art. 8 : Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte de la date de réception de l'inscription complète (accompagnée du chèque).

Art. 9 : Le remboursement des frais d'inscription se fera :

* pour les forfaits avant tirage au sort des tableaux, si la personne responsable du tournoi est prévenue.

* pour les forfaits après tirage au sort, sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité

Art. 10 : La date limite d'inscription est le **13 avril 2019**, aucune inscription ne sera prise après cette date. Le tirage au sort sera le **20 avril 2019 en prenant compte de la côte du 13 avril 2019**.

Art. 11 : Tout partenaire d'un joueur défaillant avant le début de la compétition pourra :

- soit annuler sa participation.
- soit jouer avec un autre partenaire de son choix ou proposé par l'organisation.

Art. 12 : Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Art. 13 : Les joueurs ou paires sont ordonnés en fonction de leur classement connu à la date du tirage au sort des tableaux, en fonction de leur moyenne au classement permanent par points hebdomadaire ou à l'appréciation du juge-arbitre.

Art. 14 : Les classements pris en compte sont ceux au 13/04/19 officiellement publiés sur le site fédéral.

Art. 15 : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage

Art. 16 : Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art. 17 : Les joueurs doivent venir pointer à la table de marque au minimum à l'heure prévue de leurs convocations.

Art. 18 : A l'appel de son match, tout joueur ou paire qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre quel que soit le stade de la compétition.

Art. 19 : Tout joueur ou paire doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à un match. Les joueurs, à parité, fourniront les volants pour accomplir les matchs : plastiques jusqu'à un classement P10, plumes au-delà. Les volants officiels du tournoi seront les volants plastiques Yonex Mavis 600 et les volants plumes RSL Grade 3. En cas de désaccord entre les joueurs sur le choix des volants, les volants officiels seront les seuls autorisés.

Art. 20 : Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel de leur nom et le début du match, pour arriver sur le terrain, s'y adapter et tester les volants.

Art. 21 : En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.

Art. 22 : Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser le juge-arbitre pour toute absence.

Art. 23 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur le terrain.

Art. 24 : Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

Art. 25 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 26 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.